

L'employeur continue à utiliser la crise sanitaire pour contraindre les salariés à travailler en mode dégradé et les diviser !

Alors que les salariés de la Sécu, comme les autres, subissent les contraintes de la crise sanitaire imposées par le gouvernement avec plus ou moins de cohérence, le COMEX et son porte-parole l'UCANSS, poursuivent les décisions de mesures unilatérales....

La prime « contact tracing » pour certains et pas pour d'autres ...

Souvenez-vous, aucune organisation syndicale représentative n'avait voulu apposer sa signature sur le projet de protocole...

Qu'à cela ne tienne, la CNAM a décidé de passer outre l'avis des organisations syndicales représentatives en appliquant une décision unilatérale : elle préfère consommer les crédits de personnel non utilisés pour mettre en place une mesure individuelle, au lieu d'augmenter la valeur du point qui bénéficieraient à tous.... L'intérêt de l'employeur, comme celui du gouvernement, est d'utiliser la crise pour diviser ; diviser pour mieux régner...

La prime proratisable « contact tracing » sera mise en place. Son montant sera de 140 euros bruts pour 20 jours d'affectation à l'activité de tracing (soit 7 € par jour en semaine, 10,50 € le samedi et 14 € euros le dimanche). Elle s'appliquera de manière rétroactive au 1^{er} août 2020. Les CDD sont exclus du dispositif.

Ce n'est vraiment pas cher payé, par l'employeur !

L'indemnité télétravail prolongée pour maintenir les salariés isolés

Le Comex a décidé de prolonger jusqu'au 1^{er} avril 2021, le versement de l'indemnité exceptionnelle au titre du télétravail dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Mais attention, l'information communiquée par l'Ucanss précise bien qu'il appartient aux directions locales, en lien avec les caisses nationales, de définir la quotité exceptionnelle de jours de télétravail qu'elles autorisent.

Cette information qui pourrait paraître une bonne nouvelle, n'en est pas une.

Cela signifie que les salariés, en fonction des décisions prises localement, pourraient continuer à travailler en mode dégradé **jusqu'au 1^{er} avril 2021.**



Il ne faut pas oublier que nous sommes toujours dans une période où le télétravail n'est pas mis en place dans un contexte « normal », c'est-à-dire en respectant les conditions de travail qu'il nécessite (visite technique de conformité au domicile, matériel de bureau pris en charge par l'employeur, etc).

L'indemnité télétravail, n'est pas une prime et encore moins une augmentation de salaire. Elle est censée compenser les dépenses supportées par les salariés dans le cadre du travail à son domicile (électricité, chauffage, assurance, etc) et avec 2,60 € par jour télétravaillé, certains ont déjà constaté qu'ils étaient loin du compte.

Oui, il peut être tentant de vouloir télétravailler davantage, pour se protéger, pour percevoir un peu plus de salaire, pour réduire les dépenses liées aux déplacements domicile/travail, quitte à rogner sur les conditions de travail.

Mais attention, nos employeurs surfent sur la crise sanitaire pour, qu'après celle-ci, le télétravail devienne la norme afin de faire des économies encore et toujours sur le dos des salariés (réduction des bureaux, fusion d'organismes, de sites, etc).

La branche recouvrement sera la première à l'expérimenter et prévoit déjà de poursuivre la mise en place du télétravail au-delà de la crise sanitaire pour plus de 50% des salariés.

Primes, indemnités, tout est fait pour maintenir les salariés dans l'isolement, pour casser le collectif ...

Fini le lien social, fini les regroupements entre collègues, le lien direct avec les élus, les syndicats, les réunions d'informations avec ou entre les salariés...

Primes, indemnités, tout est fait pour que les salariés se battent pour une carotte hypothétique afin de les rendre corvéable et malléable à merci...

C'est vraiment cher payé, pour les salariés !

Jusqu'à quand allons-nous accepter ce jeu de dupe ?

Jusqu'à quand allons-nous nous laisser manipuler ?

Nous avons besoin d'une véritable augmentation de la valeur du point !!!

**Salaire, classification, emploi,
La seule solution pour gagner, c'est la mobilisation !**

